

Cours de vacances suffragiste

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **7 (1919)**

Heft 80

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-254917>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 3.75
ÉTRANGER... » 4.50
Le Numéro.... » 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
Compte de chèques I. 943

ANNONCES

La case, par an Fr. 25.—
2 cases. » » 45.—
1 case et demie » 35.—

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (2 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : Cours de vacances suffragiste. — L'Idée marche... : E. Gd. — Lettre de Vienne : les élections locales en Autriche allemande : Gisela URBAN. Notes d'actualité. — A travail égal, salaire égal. I. Enseignement public : E. Gd. — Les premières femmes médecins : C. HALTENHOFF. — Association suisse pour le suffrage féminin. — A travers les Sociétés féministes et féminines.

COURS DE VACANCES SUFFRAGISTE

organisé par l'Association suisse pour le Suffrage féminin
à CHATEAU-D'ŒX (Vaud), du 14 au 19 juillet 1919

Le but de ce cours est de fournir à des femmes et à des jeunes filles l'occasion de s'instruire et de se développer, tant théoriquement que pratiquement, afin d'être mieux à même de travailler pour la cause suffragiste dans les années si importantes pour nous qui s'ouvrent. Ce cours offrira en même temps une occasion de rencontre entre suffragistes de diverses parties de la Suisse, et un moyen de se perfectionner dans la pratique de deux de nos langues nationales, les conférences ayant lieu en français et en allemand.

Les conférences et les exercices pratiques auront lieu tous les matins, de 9 h. à midi. Les après-midi sont réservées aux promenades et au repos. Le soir, des conférences publiques de propagande suffragiste auront lieu dans les différentes localités de la vallée (canton de Vaud et canton de Berne).

PROGRAMME

A. Conférences :

Histoire du suffrage féminin en Angleterre : Miss Parell, Bâle (en allemand) 1 h.
Id. *dans les pays scandinaves* : M^{me} Gigon, Bâle (en allemand) 1 h.
Id. *en France* : M^{me} E. Exchaquet, Montreux (en français) 1 h.
Id. *en Allemagne* : M^{lle} Erni, Zurich (en allemand) 1 h.
Id. *en Suisse* : M^{lle} Vogel, Berne (en allemand) 1 h.
L'organisation actuelle du féminisme national et international : M^{lle} Gourd, Genève (en français) 1 h.
La vie et l'œuvre de Mrs. Beecher-Stowe : M^{me} Serment-Monnier, Genève (en français) 1 h.
La vie et l'œuvre de Susan B. Anthony : M^{lle} Gourd 1 h.

B. Exercices pratiques de préséance, de discussion et de conférences publiques :

En allemand : M^{lle} Dr Grütter, Berne 5 h.
En français : M^{lle} Gourd 5 h.

Les personnes désireuses de suivre ce cours sont priées de s'inscrire avant le 1^{er} juillet auprès de M^{lle} Lucy DUTOIT, Tourelles-Mousquines, Lausanne, qui donnera tous les renseignements désirés.

Prix d'inscription { Le cours complet. Fr. 10 —
 { Une séance..... » 1 —

Le cours ne sera organisé que s'il y a un minimum de 25 à 30 inscriptions.

Pour les logements, s'adresser directement à M^{lle} MARTIN, Le Verger; Château-d'Œx, qui enverra des adresses de pensions avec indications des prix.

L'IDÉE MARCHE...

L'événement capital de ce mois, c'est le vote de la Chambre française reconnaissant à une majorité écrasante (344 voix contre 97) l'intégralité des droits politiques aux femmes.

La nouvelle en est arrivée en coup de bombe. On savait les débats engagés par un vote précédent de la Chambre, qui avait décidé à une majorité déjà forte de passer à l'examen par articles de ce projet de loi (rapporteur M. Flandin) qui attendait depuis 1914 que l'on voulût bien s'occuper de lui. On savait que ce projet ne touchait prudemment qu'au suffrage municipal, et qu'encore il était question de le restreindre aux affaires purement communales, en enlevant aux électrices le droit de nommer indirectement les sénateurs par la voie des organismes locaux. On savait que, dans la séance du 15 mai déjà consacrée à ce sujet, M. Lebevre du Prey avait ramené avec plus de persévérance que de talent les éternels arguments entendus, depuis que les suffragistes existent, contre le vote des femmes ; que M. Rouleaux-Dugage avait ramené, lui, son cher projet du vote familial (doux mélange de vote plural et de prime à la repopulation), et que M. Augagneur avait évoqué, à coups de boutoirs contre le vote féminin, le péril terrifiant, pour une Chambre radicale, du cléricisme... Mais on en était resté là, et le texte sybillin de l'agence Havas annonçant l'obtention par les femmes « de l'électorat et de l'éligibilité aux Assemblées élues » ne jetait guère de clarté sur ce qui s'était passé.

Ce qui s'était passé, c'était la démarche de MM. Jean Bon et Andrieux déposant au début de cette séance historique du 20 mai un amendement reconnaissant tout simplement aux femmes les mêmes droits politiques qu'aux hommes. Pas tant de subtilités, de distinctions ni de restrictions : l'égalité. Mais ceux qui, sans contester, ont fait voter cette proposition, ce furent deux anciens présidents du Conseil, dont l'un tout au moins est depuis longtemps, depuis toujours, un suffragiste convaincu et fervent : MM. Viviani et Briand. Il faut lire dans le texte les paroles éloquentes, brillantes, décisives par lesquelles ils réfutèrent les misérables arguments des adversaires¹, et enlevèrent avec une admirable maestria le vote de la Chambre.

L'affaire toutefois n'est pas définitivement réglée, et il faut

¹ Voir aussi à ce sujet la *Lettre de Paris* du correspondant du *Journal de Genève* (numéro du 27 mai).